

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{ER} février 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 25 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, afin de respecter les mesures de distanciation liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, GAUDÉ Lydia, SICAUT Annick, WIART Maryse, BECCA VIN Sandrine, SAUGER Caroline, RAVENELLE Nathalie.

Absente excusée : Mme LEOMENT Violaine (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis)

Nombre de membres	14
Présents	13
Votants	14

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 14 décembre 2020 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Virement de crédits

En vertu des articles L. 2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit en rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

Objet	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- D-022 Dépenses imprévues	336,00 €	
- D-7391171 Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs		336,00 €
Total	336,00 €	336,00 €

Délibération n° 01/2021 du 1^{er} février 2021
Adoption du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public
de l'eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi pour l'année 2019 par le Syndicat des Eaux du Boischaud Nord.

Il rappelle que ce document a vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Délibération n° 02/2021 du 1^{er} février 2021
Adoption du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au service de gestion des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay établi pour l'année 2019.

Il rappelle que ce document a vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Vu le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Délibération n° 03/2021 du 1^{er} février 2021
Autorisant le Maire à signer une convention avec le Département
pour l'aménagement des bordures le long de la RD 33A en agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 23 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté n° VAT PV 20 082 VA 33A du 14 octobre 2020 portant autorisation de réaliser des aménagements urbains sur le domaine public départemental,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de l'Indre autorisant la commune à aménager, à sa charge, des bordures le long de la RD 33 A, en agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Délibération n° 04/2021 du 1^{er} février 2021
Aménagement de 2 logements locatifs dans l'ancien bureau de Poste
Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé Niveau 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordinateur de sécurité et de protection de la santé Niveau 3 pour les travaux d'aménagement de deux logements locatifs dans l'ancien bureau de Poste.

L'entreprise retenue est la Société BATEC de Villebourg (37) pour un montant de 1 330,00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et à en régler la dépense.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Pour mémoire : Devis Socotec pour la même prestation : 1 550 € HT

Délibération n° 05/2021 du 1^{er} février 2021
Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de deux stations d'épuration et renouvellement de canalisations d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de mettre en application le programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement des eaux usées réalisé en 2018-2020. Pour ce faire, une consultation a été lancée pour retenir un Maître d'œuvre.

Au vu du résultat de l'appel d'offres restreint, le Cabinet retenu est INFRASTRUCTURES CONCEPT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget
- **DECIDE** de retenir le cabinet INFRASTRUCTURES CONCEPT de Notre-Dame-D'Oé (37) pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de deux stations d'épuration et renouvellement de canalisations d'assainissement (taux de rémunération 6,479 % + missions complémentaires).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou un adjoint d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Yves THERET : C'est le seul bureau d'études qui est venu sur place pour analyser le travail à réaliser.

Francis JOURDAIN : Nous ne les connaissons pas mais ils ont travaillé pour la Commune de Meusnes qui en est satisfaite.

Dominique LACOTE : Ils ont également une agence à Pruniers (41)

Francis JOURDAIN : Nous avons une concertation avec le Maître d'œuvre le jeudi 11 février à 14 h 00 en Mairie

Portails cimetière

Francis JOURDAIN : Normalement, les portails des cimetières ne doivent être ouverts aux véhicules que pour les travaux ou les enterrements. Dans les autres cas, les visiteurs doivent emprunter un portillon d'une largeur maximale d'un mètre ; actuellement, ce n'est pas le cas dans le cimetière. Des devis ont été demandés.

Thomas MINET a fait deux projets :

① Restauration d'un portail avec modification de l'ouvrant : 835 €

② Création d'un nouveau portail : 1 890 €

Peinture des 2 portails : 2 242,00 € HT (Sofeval) et 1 580 € HT (Badeco Atelier)

Le Conseil Municipal opte pour la restauration d'un portail avec modification de l'ouvrant et l'entreprise Badeco Atelier pour la peinture.

Chambre froide Cantine

Le 14 décembre dernier, la chambre froide de la Cantine est tombée en panne. La société Froid Services est intervenue. Le matériel fonctionne au gaz R12 complètement obsolète depuis plusieurs années. Facture dépannage : 101,50 € HT

Deux devis ont été demandés :

Froid Services Contres : 1 940,50 € HT

Alpha Services Chabris : 1 000,00 € HT

Le Conseil Municipal retient la proposition d'Alpha Services.

Suivi des dossiers en cours

Commission du Personnel

Elle s'est réunie le 16 janvier 2021 pour étudier les 20 candidatures reçues. Seuls 4 candidats ont été retenus et seront reçus en entretien individuel le samedi 6 février entre 9 h 00 et 12 h 00.

Délibération n° 06/2021 du 1^{er} février 2021

Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n° 91-414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 imposant d'évaluer les risques à tous les postes de travail ;

Vu la circulaire du 18 avril 2002 prescrivant que l'élu employeur doit procéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;

Vu les articles L.4121-2 et L.4121-3 et R. 4121-1 et R.4121-2 du Code du Travail ;

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, il est possible de solliciter les services du Centre de Gestion de l'Indre (CDG 36) pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le recours à l'intervention du Centre de Gestion de l'Indre au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels »
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et tout autre document utile afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 3 février 2021

Publié, affiché ou notifié le 3 février 2021

Informations au Conseil Municipal

Archivage :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale met à disposition des communes, sous forme de convention, une archiviste. Son travail se déroule en lien avec les Archives Départementales. Outre le travail de tri et d'organisation des archives, l'archiviste établit un plan de classement et forme les agents aux bonnes pratiques. Un travail de valorisation des archives peut également être réalisé.

L'archiviste se déplace au préalable sur site pour réaliser une analyse du besoin et le devis de son intervention. Une convention entre le Centre de Gestion et la structure bénéficiaire définit les modalités de paiement qui peuvent s'étaler sur 1 à 3 exercices suivant le nombre de jours d'intervention, ce qui permet à la collectivité de lisser le paiement de la prestation.

Les Collectivités ne paient qu'après le service rendu, une somme forfaitaire de 250 € par jour (pour l'année 2020). Ce tarif est forfaitaire et il comprend les frais suivants : rémunération, charges, frais de déplacement et de repas. Les frais de gestion et d'administration générale sont pris en charge par le Centre de Gestion.

Travaux d'électricité Logements Rue de Perche :

L'entreprise BTS Elec (Jean-Charles GRANGER) de LYE a été consultée :

3, Rue de Perche : 813,50 € HT

5 Bis, Rue de Perche : 399,00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord.

Diagnostics :

Au vu des obligations réglementaires, les diagnostics « plomb et énergétique » pour les 2 logements vacants Rue de Perche 3 et 5 Bis ont été demandés à la Société Diagonales (Jean-Philippe ROUSSEAU) de CHATILLON/CHER : coût 283,33 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Démoussage toiture salle des fêtes :

Un devis a été demandé à Xavier VILBOIS de LYE : coût 6 561,00 € HT

Le Conseil Municipal souhaite demander d'autres devis : Jacky GAUTHIER et Christophe GUIMPIED

Devis Cerig Déclaration Sociale Nominative :

Au 1^{er} janvier 2022, la DSN deviendra obligatoire. CERIG, notre prestataire informatique, propose un audit des fichiers pour la mise en place des paramétrages spécifiques à la DSN, le contrôle et le paramétrage des rubriques de payes ainsi que l'aide et la mise en œuvre de la DSN pour la prise en main rapide des nouveaux modules DSN du logiciel de paye. Coût : 680,00 € HT.

Jean-François ROY : Est-ce que ça ne coûterait pas moins cher de faire sous-traiter les payes à un cabinet privé ?

Karine LIMET : Tu peux confier les payes, les budgets, la compta à un cabinet privé aussi si tu le souhaites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le devis Cerig.

Tests Covid :

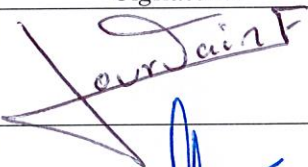
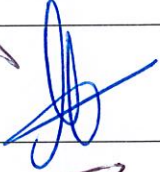
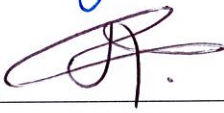



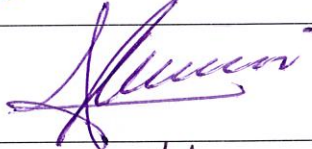



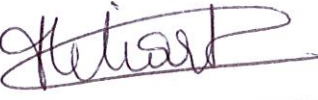

48 personnes sont venues se faire tester le 16 janvier de 14 h 00 à 17 h 00. Tout s'est bien passé. Juste une petite déception : le faible nombre de dépistés en proportion du travail en amont et en aval pour les professionnels de santé.

Lotissement Les Sérondes :

Deux demandes ont été déposées en Mairie mais il faut attendre que les prêts soient accordés aux pétitionnaires. Les demandes de devis pour l'étude géotechnique vont être envoyées pour ne pas prendre de retard dans les ventes futures.

La séance est levée à 20 h 00

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021
Délibérations n° 01/2021 à n° 06/2021

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
BECCA VIN Sandrine		
RAVENELLE Nathalie		
GAUDÉ Lydia		
SICAULT Annick		
WIART Maryse		
ROY Antoine		
SAUGER Caroline	